



36 Place de la Mairie  
Tel : 05.65.69.02.42

Mail : mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 16 JUN 2020  
A 20H30**

**( EXTRAITS )**

**L'an deux mille vingt,**

**Le seize du mois de juin** à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BONNEVIALE Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2020

Présents : M. BONNEVIALE Jean, M. ANDRIEU Patrick, Mme BOUSQUET Martine, Mme GOMBERT Danièle, M. ENJALBERT Maxime, M. PANIS Didier, M. LACOMBE Philippe, M. MARTY Philippe, M. TABARDEL Jacky, M. SERIEYS Bruno.

Excusée : Mme CANITROT Nadine,

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Monsieur Philippe MARTY ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**➔ PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE POUR LE DIMANCHE 28  
JUN 2020 (second tour de scrutin)**

- *De 8H00 à 10H30*  
Danièle GOMBERT  
Philippe LACOMBE  
Martine BOUSQUET
- *De 10H30 à 13H00*  
Jean BONNEVIALE  
Jacky TABARDEL  
Patrick ANDRIEU
- *De 13H00 à 15H30*  
Maxime ENJALBERT  
Philippe MARTY
- *DE 15H30 à 18H00*  
Jean BONNEVIALE  
Bruno SERIEYS  
Didier PANIS

## *Questions diverses*



**DELIBERATION OBJET : Approbation de la convention entre Pays Ségali Communauté et les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombiès, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre de Rouergue, pour un Service commun destiné à la gestion des écoles avant la création du SIVOS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes, de la délibération du Conseil Communautaire du 11 juin 2020, relative à la création d'un service commun afin d'assurer la gestion du Service des écoles jusqu'à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, destiné à prendre en main les écoles des Communes concernées. Il appartient également au Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption de cette convention afin que le service commun puisse commencer à fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention

Le Conseil Municipal

Vu le projet de convention pour la création d'un service commun créé à titre transitoire pour gérer les écoles jusqu'à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire  
Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juin 2020,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- D'approuver la convention entre Pays Ségali Communauté et les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombiès, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre de Rouergue, pour un Service commun destiné à la gestion des écoles avant la création du SIVOS
  
- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.